



n° 49
20 avril
2011

Pages 1021
à 1040

UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le recueil des actes administratifs est consultable aux services centraux de l'université (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, 17000 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (www.univ-larochelle.fr/-Recueil-des-actes-administratifs-.html).

Les délibérations et arrêtés publiés peuvent être consultés dans leur intégralité aux services centraux (Technoforum – secrétariat général – porte 212).

TABLE DES MATIÈRES

ARRÊTÉS.....	1024
Arrêté n° 2011-147 du 6 avril 2011 portant nomination de jury de validation d'études (Licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention : Lettres).....	1024
Arrêté n° 2011-148 du 6 avril 2011 portant nomination de jury de validation d'études (Licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention : Langues Etrangères Appliquées).....	1024
Arrêté n° 2011-149 du 6 avril 2011 portant nomination de jury de validation d'études (Licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention : Histoire).....	1025
Arrêté n° 2011-150 du 6 avril 2011 portant nomination de jury de validation d'études (Licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention : Géographie).....	1025
Arrêté n° 2011-151 du 6 avril 2011 portant nomination de jury de validation d'études (Master 1ère année du domaine Sciences Humaines et Sociales mention : Enseignement et Formation).....	1026
Arrêté n° 2011-152 du 6 avril 2011 portant nomination de jury de validation d'études (Master 1ère année du domaine Arts, Lettres, Langues mention : Langues Etrangères Appliquées).....	1027
Arrêté n° 2011-153 du 6 avril 2011 portant nomination de jury de validation d'études (Master 1ère année du domaine Sciences Humaines et Sociales mention : Histoire).....	1027
Arrêté n° 2011-154 du 6 avril 2011 portant nomination de jury de validation d'études (Master 1ère année du domaine Sciences Humaines et Sociales mention : Sciences pour l'environnement).....	1028
Arrêté n° 2011-169 du 5 avril 2011 relatif à l'institution d'une régie d'avance temporaire dans le cadre de stages, voyages d'études et camps de terrain.....	1028
Arrêté n° 2011-177 du 15 avril 2011 portant nomination du jury (semestre 1 de la licence du domaine Sciences, Technologie, Santé).....	1029
Arrêté n° 2011-178 du 15 avril 2011 portant nomination du jury (licence biologie, biochimie du domaine Sciences, Technologie, Santé).....	1030
Arrêté n° 2011-179 du 15 avril 2011 portant nomination du jury (licence génie civil, mécanique et génie des procédés du domaine Sciences, Technologie, Santé).....	1031
Arrêté n° 2011-180 du 15 avril 2011 portant nomination du jury (licence informatique du domaine Sciences, Technologie, Santé).....	1031
Arrêté n° 2011-181 du 15 avril 2011 portant nomination du jury (licence mathématiques du domaine Sciences, Technologie, Santé).....	1032
Arrêté n° 2011-182 du 15 avril 2011 portant nomination du jury (licence physique, chimie du domaine Sciences, Technologie, Santé).....	1032
Arrêté n° 2011-183 du 15 avril 2011 portant nomination du jury (licence terre et environnement du domaine Sciences, Technologie, Santé).....	1033
Arrêté n° 2011-189 du 15 avril 2011 portant nomination du jury (master génie biotechnologique et management en agro-industries du domaine Sciences, Technologie, Santé).....	1033
Arrêté n° 2011-190 du 15 avril 2011 portant nomination du jury (master génie des équipements et des procédés industriels du domaine Sciences, Technologie, Santé).....	1034
Arrêté n° 2011-191 du 15 avril 2011 portant nomination du jury (master ingénierie du bâtiment, mécanique et génie civil du domaine Sciences, Technologie, Santé).....	1034
Arrêté n° 2011-192 du 15 avril 2011 portant nomination du jury (master ingénierie informatique du domaine Sciences, Technologie, Santé).....	1035
Arrêté n° 2011-193 du 15 avril 2011 portant nomination du jury (master ingénierie mathématique et image du domaine Sciences, Technologie, Santé).....	1036

Arrêté n° 2011-194 du 15 avril 2011 portant nomination du jury (master sciences et génie des matériaux du domaine Sciences, Technologie, Santé)..... 1036

Arrêté n° 2011-195 du 15 avril 2011 portant nomination du jury (master mention sciences pour l'environnement du domaine Sciences, Technologie, Santé)..... 1037

Arrêté n° 2011-196 du 15 avril 2011 portant nomination du jury (master enseignement et formation du domaine Sciences, Technologie, Santé)..... 1037

ÉLECTIONS – RÉSULTATS..... 1039

Proclamation des résultats des élections du 12 avril 2011 au conseil scientifique pour pourvoir 2 sièges dans le collège « usagers », secteur A « sciences et technologie »..... 1039

ARRÊTÉS**Arrêté n° 2011-147 du 6 avril 2011 portant nomination de jury de validation d'études (Licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention : Lettres)****LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu les articles L. 613-1 et L. 613-4 du code de l'éducation,
Vu le décret n° 2002-529 du 16 avril 2002 relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France et à l'étranger,
Vu l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence,
Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE**Article 1**

Composition du jury de validation d'études de la licence Arts, Lettres, Langues mention : Lettres de l'année universitaire 2011/2012 :

Charles ILLOUZ (PR), Président

Laurent AUGIER (MCF)

Yvan DANIEL (PR)

Serge LINKES (MCF)

Article 2

Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3

Le directeur général des services et le doyen de la FLASH sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 6 avril 2011.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-148 du 6 avril 2011 portant nomination de jury de validation d'études (Licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention : Langues Etrangères Appliquées)**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu les articles L. 613-1 et L. 613-4 du code de l'éducation,
Vu le décret n° 2002-529 du 16 avril 2002 relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France et à l'étranger,
Vu l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence,
Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE**Article 1**

Composition du jury de validation d'études de la licence Arts, Lettres, Langues mention : Langues Etrangères Appliquées de l'année universitaire 2011/2012 :

Charles ILLOUZ (PR), Président

Laurent AUGIER (MCF)

Frédéric CATHALA (PRAG)

Philippe GRANGE (PR)

Nadine CANTIN (PRAG)

Article 2

Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3

Le directeur général des services et le doyen de la FLASH sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 6 avril 2011.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-149 du 6 avril 2011 portant nomination de jury de validation d'études (Licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention : Histoire)**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu les articles L. 613-1 et L. 613-4 du code de l'éducation,
Vu le décret n° 2002-529 du 16 avril 2002 relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France et à l'étranger,
Vu l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence,
Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE**Article 1**

Composition du jury de validation d'études de la licence Sciences Humaines et Sociales mention : Histoire de l'année universitaire 2011/2012 :

Charles ILLOUZ (PR), Président
Laurent HUGOT (MCF)
Didier VYE (MCF)
Laurence TRANOY (MCF)

Article 2

Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3

Le directeur général des services et le doyen de la FLASH sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 6 avril 2011.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-150 du 6 avril 2011 portant nomination de jury de validation d'études (Licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention : Géographie)**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu les articles L. 613-1 et L. 613-4 du code de l'éducation,
Vu le décret n° 2002-529 du 16 avril 2002 relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France et à l'étranger,
Vu l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence,
Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE**Article 1**

Composition du jury de validation d'études de la licence Sciences Humaines et Sociales mention : Géographie de l'année universitaire 2011/2012 :

Charles ILLOUZ (PR), Président

Didier VYE (MCF)

Caroline BLONDY (PRAG)

Laurent HUGOT (MCF)

Article 2

Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3

Le directeur général des services et le doyen de la FLASH sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 6 avril 2011.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-151 du 6 avril 2011 portant nomination de jury de validation d'études (Master 1^{ère} année du domaine Sciences Humaines et Sociales mention : Enseignement et Formation)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu les articles L. 613-1 et L. 613-4 du code de l'éducation,

Vu le décret n° 2002-529 du 16 avril 2002 relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France et à l'étranger,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE**Article 1**

Composition du jury de validation d'études du master 1^{ère} année Sciences Humaines et Sociales mention : Enseignement et Formation de l'année universitaire 2011/2012 :

Charles ILLOUZ (PR), Président

Pierre PRETOU (MCF)

Tangi VILLERBU (MCF)

Patrick MOTILLON (PRCE)

Article 2

Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3

Le directeur général des services et le doyen de la FLASH sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 6 avril 2011.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-152 du 6 avril 2011 portant nomination de jury de validation d'études (Master 1^{ère} année du domaine Arts, Lettres, Langues mention : Langues Etrangères Appliquées)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu les articles L. 613-1 et L. 613-4 du code de l'éducation,
Vu le décret n° 2002-529 du 16 avril 2002 relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France et à l'étranger,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1

Composition du jury de validation d'études du Master 1^{ère} année Arts, Lettres, Langues mention : Langues Etrangères Appliquées de l'année universitaire 2011/2012 :
Charles ILLOUZ (PR), Président
Laurent AUGIER (MCF)
Frédéric CATHALA (PRAG)
Miceala SYMINGTON (PR)
James TROMBLEY (MCF)

Article 2

Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3

Le directeur général des services et le doyen de la FLASH sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 6 avril 2011.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-153 du 6 avril 2011 portant nomination de jury de validation d'études (Master 1^{ère} année du domaine Sciences Humaines et Sociales mention : Histoire)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu les articles L. 613-1 et L. 613-4 du code de l'éducation,
Vu le décret n° 2002-529 du 16 avril 2002 relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France et à l'étranger,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1

Composition du jury de validation d'études du master 1^{ère} année Sciences Humaines et Sociales mention : Histoire de l'année universitaire 2011/2012 :
Charles ILLOUZ (PR), Président
Laurent HUGOT (MCF)
Didier VYE (MCF)
Laurent VIDAL (PR)
Michel BOCHACA (PR)

Article 2

Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3

Le directeur général des services et le doyen de la FLASH sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 6 avril 2011.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-154 du 6 avril 2011 portant nomination de jury de validation d'études (Master 1^{ère} année du domaine Sciences Humaines et Sociales mention : Sciences pour l'environnement)**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu les articles L. 613-1 et L. 613-4 du code de l'éducation,
Vu le décret n° 2002-529 du 16 avril 2002 relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France et à l'étranger,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE**Article 1**

Composition du jury de validation d'études du master 1^{ère} année Sciences Humaines et Sociales mention : Sciences pour l'environnement de l'année universitaire 2011/2012 :

Charles ILLOUZ (PR), Président

Didier VYE (MCF)

Pascal MARTY (PR)

Laurent HUGOT (MCF)

Article 2

Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3

Le directeur général des services et le doyen de la FLASH sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 6 avril 2011.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-169 du 5 avril 2011 relatif à l'institution d'une régie d'avance temporaire dans le cadre de stages, voyages d'études et camps de terrain.**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment l'article 18,
Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la personnalité personnelle et pécuniaire des régisseurs,
Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics,
Vu l'arrêté du 19 janvier 1994 portant habilitation des ordonnateurs des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des directeurs d'établissements publics d'enseignements supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,
Vu l'arrêté n° 2008-618 du 17 juin 2008, relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des compétences élargies,

Vu l'arrêté du 28 mai 1993, relatif aux taux de l'indemnité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et de recettes,

Vu l'arrêté du 28 janvier 2002 relatif au montant par opération des dépenses de matériel et de fonctionnement payables par l'intermédiaire d'un régisseur d'avances,

Vu l'agrément de l'agent comptable de l'université de La Rochelle,

ARRÊTE

Article 1 :

Une régie temporaire d'avances se déroulant dans le cadre de stages, de voyages d'études et de camps de terrain avec des étudiants est instituée, ce jour, auprès de l'université de La Rochelle.

Article 2 :

La régie paie des dépenses suivantes, **en numéraire** :

- Frais d'hébergement, frais de nourriture, carburant, péages pour les véhicules dédiés à ce déplacement,
- Frais d'affranchissement, documentation, menues dépenses de petit équipement, matériel et outillage,
- Diverses menues dépenses indispensables au bon fonctionnement des stages, des voyages d'études et des camps de terrain.

Article 3 :

Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 1 210 €.

Article 4 :

Le régisseur doit remettre à l'agent comptable la totalité des pièces justificatives des dépenses payées **dans un délai maximum de 15 jours à compter de la fin des stages, des voyages d'études et des camps de terrain.**

Article 5 :

Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement.

Article 6 :

Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de responsabilité.

Article 7 :

Le régisseur sera nommé par le président de l'université avec l'agrément de l'agent comptable.

Article 8 :

Cet arrêté abroge l'arrêté n° 2006-92 du 11 avril 2006.

Article 9 :

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 5 avril 2011.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-177 du 15 avril 2011 portant nomination du jury (semestre 1 de la licence du domaine Sciences, Technologie, Santé)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu les articles L. 613-1 et L. 613-4 du code de l'éducation,

Vu le décret n° 2002-529 du 16 avril 2002 relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France et à l'étranger,

Vu les propositions de M. le Directeur du Pôle sciences et technologie

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologie, Santé, le jury du semestre 1 de la licence Sciences, Technologie et Santé, est composé, pour l'année universitaire 2011-2012, de :

Président : François GEOFFRIAU, maître de conférences

Jacky BERNARD, professeur des universités

Isabelle BRENON, maître de conférences

Jean-François DUPUY, professeur des universités

Denis FICHET, maître de conférences

Ingrid FRUITIER-ARNAUDIN, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

Le directeur général des services et le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 15 avril 2011.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-178 du 15 avril 2011 portant nomination du jury (licence biologie, biochimie du domaine Sciences, Technologie, Santé)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu les articles L. 613-1 et L. 613-4 du code de l'éducation,

Vu le décret n° 2002-529 du 16 avril 2002 relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France et à l'étranger,

Vu les propositions de M. le Directeur du Pôle sciences et technologie

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologie, Santé, le jury de validation d'études de la licence Sciences, Technologie et Santé, mention « biologie, biochimie » est composé, pour l'année universitaire 2011-2012, de :

Président : Denis FICHET, maître de conférences

Thierry MAUGARD, maître de conférences

Laurent PICOT, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

Le directeur général des services et le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 15 avril 2011.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-179 du 15 avril 2011 portant nomination du jury (licence génie civil, mécanique et génie des procédés du domaine Sciences, Technologie, Santé)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu les articles L. 613-1 et L. 613-4 du code de l'éducation,
Vu le décret n° 2002-529 du 16 avril 2002 relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France et à l'étranger,
Vu les propositions de M. le Directeur du Pôle sciences et technologie

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologie, Santé, le jury de validation d'études de la licence Sciences, Technologie et Santé, mention « génie civil, mécanique et génie des procédés » est composé, pour l'année universitaire 2011-2012, de :

Président : Cyrille ALLERY, maître de conférences
Emmanuel BOZONNET, maître de conférences
Erwan LIBERGE, maître de conférences
Dina RAZAFINDRALANDY, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

Le directeur général des services et le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 15 avril 2011.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-180 du 15 avril 2011 portant nomination du jury (licence informatique du domaine Sciences, Technologie, Santé)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu les articles L. 613-1 et L. 613-4 du code de l'éducation,
Vu le décret n° 2002-529 du 16 avril 2002 relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France et à l'étranger,
Vu les propositions de M. le Directeur du Pôle sciences et technologie

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologie, Santé, le jury de validation d'études de la licence Sciences, Technologie et Santé, mention « Informatique » est composé, pour l'année universitaire 2011-2012, de :

Président : El Hadi ZAHZAH, maître de conférences
Bernard BESSERER, maître de conférences
Patrick FRANCO, maître de conférences
Arnaud REVEL, professeur des universités

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

Le directeur général des services et le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 15 avril 2011.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-181 du 15 avril 2011 portant nomination du jury (licence mathématiques du domaine Sciences, Technologie, Santé)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu les articles L. 613-1 et L. 613-4 du code de l'éducation,
Vu le décret n° 2002-529 du 16 avril 2002 relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France et à l'étranger,
Vu les propositions de M. le Directeur du Pôle sciences et technologie

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologie, Santé, le jury de validation d'études de la licence Sciences, Technologie et Santé, mention « Mathématiques » est composé, pour l'année universitaire 2011-2012, de :

Président : Noël FRAISSEIX, professeur agrégé
Emmanuelle AUGEROND-VERON, maître de conférences
Jean-François DUPUY, professeur des universités
Laurent LE FLOCH, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

Le directeur général des services et le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 15 avril 2011.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-182 du 15 avril 2011 portant nomination du jury (licence physique, chimie du domaine Sciences, Technologie, Santé)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu les articles L. 613-1 et L. 613-4 du code de l'éducation,
Vu le décret n° 2002-529 du 16 avril 2002 relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France et à l'étranger,
Vu les propositions de M. le Directeur du Pôle sciences et technologie

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologie, Santé, le jury de validation d'études de la licence Sciences, Technologie et Santé, mention « Physique, chimie » est composé, pour l'année universitaire 2011-2012, de :

Président : Jean-Luc GROSSEAU-POUSSARD, maître de conférences
Gilles BONNET, professeur des universités
Marc JEANNIN, maître de conférences
René SABOT, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

Le directeur général des services et le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 15 avril 2011.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-183 du 15 avril 2011 portant nomination du jury (licence terre et environnement du domaine Sciences, Technologie, Santé)**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu les articles L. 613-1 et L. 613-4 du code de l'éducation,
Vu le décret n° 2002-529 du 16 avril 2002 relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France et à l'étranger,
Vu les propositions de M. le Directeur du Pôle sciences et technologie

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologie, Santé, le jury de validation d'études de la licence Sciences, Technologie et Santé, mention « Terre et environnement » est composé, pour l'année universitaire 2011-2012, de :

Président : Isabelle BRENON, maître de conférences
Hervé DIOT, professeur des universités
Jean-Claude MERCIER, professeur des universités

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

Le directeur général des services et le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 15 avril 2011.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-189 du 15 avril 2011 portant nomination du jury (master génie biotechnologique et management en agro-industries du domaine Sciences, Technologie, Santé)**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu les articles L. 613-1 et L. 613-4 du code de l'éducation,
Vu le décret n° 2002-529 du 16 avril 2002 relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France et à l'étranger
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de M. le Directeur du Pôle sciences et technologie

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologie, Santé, le jury de validation d'études du master mention sciences pour l'ingénieur, spécialité « génie biotechnologique et management en agro-industries » 1ère année est composé, pour l'année universitaire 2011-2012, de :

Président : Frédéric SANNIER, professeur des universités
Michel GOLDBERG, maître de conférences
Jean-Marie PIOT, professeur des universités

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

Le directeur général des services et le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 15 avril 2011.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-190 du 15 avril 2011 portant nomination du jury (master génie des équipements et des procédés industriels du domaine Sciences, Technologie, Santé)**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu les articles L. 613-1 et L. 613-4 du code de l'éducation,
Vu le décret n° 2002-529 du 16 avril 2002 relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France et à l'étranger,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de M. le Directeur du Pôle sciences et technologie

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologie, Santé, le jury de validation d'études du master mention sciences pour l'ingénieur, spécialité « génie des équipements et des procédés industriels » 1ère année est composé, pour l'année universitaire 2011-2012, de :

Président : Zoulika REZZOUG, maître de conférences
Vaclav SOBOLIK, professeur des universités
Abdelhamid BELGHIT, professeur des universités
Jean-Jacques BRACONNIER, professeur associé temporaire
Karim ALLAF, professeur des universités

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

Le directeur général des services et le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 15 avril 2011.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-191 du 15 avril 2011 portant nomination du jury (master ingénierie du bâtiment, mécanique et génie civil du domaine Sciences, Technologie, Santé)**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu les articles L. 613-1 et L. 613-4 du code de l'éducation,
Vu le décret n° 2002-529 du 16 avril 2002 relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France et à l'étranger,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de M. le Directeur du Pôle sciences et technologie

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologie, Santé, le jury de validation d'études du master mention sciences pour l'ingénieur, spécialité « ingénierie du bâtiment, mécanique et génie civil » 1ère année est composé, pour l'année universitaire 2011-2012, de :

Président : Anas SAKOUT, professeur des universités
Karim LIMAM, maître de conférences
Ouali AMIRI, maître de conférences
Amina AMMAR-BOUDJELAL, maître de conférences
Olivier MILLET, professeur des universités

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

Le directeur général des services et le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 15 avril 2011.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-192 du 15 avril 2011 portant nomination du jury (master ingénierie informatique du domaine Sciences, Technologie, Santé)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu les articles L. 613-1 et L. 613-4 du code de l'éducation,
Vu le décret n° 2002-529 du 16 avril 2002 relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France et à l'étranger,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de M. le Directeur du Pôle sciences et technologie

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologie, Santé, le jury de validation d'études du master mention sciences pour l'ingénieur, spécialité « ingénierie informatique » 1ère année est composé, pour l'année universitaire 2011-2012, de :

Président : Jean-Christophe BURIE, maître de conférences
Patrick FRANCO, maître de conférences
Muriel VISANI, maître de conférences
Frédéric BERTRAND, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

Le directeur général des services et le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 15 avril 2011.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-193 du 15 avril 2011 portant nomination du jury (master ingénierie mathématique et image du domaine Sciences, Technologie, Santé)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu les articles L. 613-1 et L. 613-4 du code de l'éducation,
Vu le décret n° 2002-529 du 16 avril 2002 relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France et à l'étranger,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de M. le Directeur du Pôle sciences et technologie

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologie, Santé, le jury de validation d'études du master mention sciences pour l'ingénieur, spécialité « ingénierie mathématique et image » 1ère année est composé, pour l'année universitaire 2011-2012, de :

Président : Laurent MASCARILLA, maître de conférences
Renaud PETERI, maître de conférences
Abdallah EL-HAMIDI, maître de conférences
Michel BERTHIER, professeur des universités

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

Le directeur général des services et le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 15 avril 2011.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-194 du 15 avril 2011 portant nomination du jury (master sciences et génie des matériaux du domaine Sciences, Technologie, Santé)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu les articles L. 613-1 et L. 613-4 du code de l'éducation,
Vu le décret n° 2002-529 du 16 avril 2002 relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France et à l'étranger,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de M. le Directeur du Pôle sciences et technologie

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologie, Santé, le jury de validation d'études du master mention sciences pour l'ingénieur, spécialité « sciences et génie des matériaux » 1ère année est composé, pour l'année universitaire 2011-2012, de :

Président : Philippe REFAIT, professeur des universités
Juan CREUS, maître de conférences
Patrick GIRAULT, maître de conférences
Stéphanie MALLARINO, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

Le directeur général des services et le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 15 avril 2011.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-195 du 15 avril 2011 portant nomination du jury (master mention sciences pour l'environnement du domaine Sciences, Technologie, Santé)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu les articles L. 613-1 et L. 613-4 du code de l'éducation,
Vu le décret n° 2002-529 du 16 avril 2002 relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France et à l'étranger,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de M. le Directeur du Pôle sciences et technologie

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologie, Santé, le jury de validation d'études du master mention sciences pour l'environnement, 1ère année est composé, pour l'année universitaire 2011-2012, de :

Président : Hélène THOMAS-GUYON, maître de conférences
Pascal MARTY, professeur des universités
Isabelle BRENON, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

Le directeur général des services et le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 15 avril 2011.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-196 du 15 avril 2011 portant nomination du jury (master enseignement et formation du domaine Sciences, Technologie, Santé)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu les articles L. 613-1 et L. 613-4 du code de l'éducation,
Vu le décret n° 2002-529 du 16 avril 2002 relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France et à l'étranger,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de M. le Directeur du Pôle sciences et technologie

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologie, Santé, le jury de validation d'études du master mention enseignement et formation, spécialité « physique, chimie » 1ère année est composé, pour l'année universitaire 2011-2012, de :

Président : Gilles BONNET, professeur des universités
Patrick CHEVALEYRE, professeur agrégé
Philippe PELU, professeur agrégé

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

Le directeur général des services et le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 15 avril 2011.

Le président
Gérard Blanchard

ÉLECTIONS – RÉSULTATS

Proclamation des résultats des élections du 12 avril 2011 au conseil scientifique pour pourvoir 2 sièges dans le collège « usagers », secteur A « sciences et technologie »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-5,

Vu le décret n° 85-59 du 18 janvier 1985 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage, la composition des collèges électoraux et les modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ainsi que les modalités de recours contre les élections,

Vu l'arrêté n° 2011-119 du 16 mars 2011 portant organisation des élections pour le renouvellement des représentants des usagers au conseil scientifique,

Vu les statuts de l'université,

Considérant que les résultats des élections au conseil scientifique auxquelles il a été procédé le 12 avril 2011 pour pourvoir 2 sièges dans le collège « usagers », secteur A « sciences et technologie », sont les suivants :

Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'électeurs inscrits	103
Nombre de votants	21
Nombre de bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	21
Quotient électoral	10,50

Résultats :

LISTE	Nombre de voix	Nombre de sièges
Doctorants en Sciences de l'ADocs	21	2

En foi de quoi, **PROCLAME ÉLUS** :

FAUCHER Cyril, titulaire / *BENAHMED DAHO Omar, suppléant*
COZ Richard, titulaire / *CHOUVELON Tiphaine, suppléante*

Fait à La Rochelle, le 15 avril 2011.

Le président
Gérard Blanchard

